

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE : On nous parle de développement durable...

Le projet de Plan Local d'Urbanisme actuellement soumis à enquête publique, nous fait suer sang et eau ; mais il a provoqué (est-ce vraiment de cause à effet ?) une mini vague d'adhésions à notre association. Je salue donc les nouveaux adhérents de ce printemps testerin. Dans les lignes qui vont suivre, le point sur les dossiers en cours, la vie de l'association et un article très documenté sur les pierres de lest précéderont une nouvelle rubrique : Billet d'humeur. Cet espace vous appartient. Écrivez-nous vos coups de cœur, vos coups de rage, etc...

Ceci étant dit, revenons à nos dossiers. Notre dernière entrevue avec M. le Maire, ne nous a pas appris grand chose de nouveau à propos de l'école Gambetta, par exemple. Et pourtant...A notre question (la même depuis trois ans !!!!!) :

« - Quand le choix entre les projets sera-il fait ?

- Mi juin
- Et ensuite, le permis de construire ?
- Oh, très vite. Dans le courant du mois d'août.
- Et le nouveau PLU, quand entrera-t-il en vigueur ?
- En septembre.
- Ce permis de construire sera donc assujéti à l'ancien POS ! »

Et la réponse fut si embrouillée que je ne peux vous la livrer ; mais je suis sûre que vous avez compris. Alors, ASPIT sera-t-elle obligée de déposer un recours gracieux ? Je le crains !

Tout ceci est du futur, même s'il est assez immédiat. Pour le présent, nous sommes dans le projet de PLU et son enquête publique. En premier lieu, le PADD¹ : Page 25, Orientation n°2, Objectif n°2 : **VALORISER ET PROTÉGER LE CADRE BÂTI**. Beau programme mais que

voyons-nous comme exemple de bâti traditionnel ? Je vous le donne en mille : une maison « Arcachonnaise », au demeurant très jolie.

Deuxième temps, le PLU : Quartiers « Lous



Le bâti traditionnel

Cassis » et « Mourlanne » en zone UBb² ; quartier du « Coum » (place Jean Jaurès et environs) en zone UCb³. Cherchez l'erreur...

Pour la majorité municipale, il est donc important, comme à Arcachon et cela s'entend pour cette ville neuve, de protéger les constructions du 20^{ème} siècle. Peut-être n'ont-ils pas encore assimilé les résultats des dernières fouilles archéologiques ? Le fait que notre premier magistrat soit arcachonnais doit jouer... mais tous ne sont pas dans ce cas. Peut-être devrions-nous leur proposer un stage de formation continue ? L'idée de leur faire parvenir un dossier sur l'histoire de La Teste (et la préhistoire aussi) serait bonne si nous étions sûrs qu'ils le lisent. Oh, ils ont autre chose à faire ! Pour tout dire, Une chose : **MODERNISER** cette ville de passésistes. Et pour ce faire, puisque des directives venant d'on ne sait quelles brumes

du nord l'exigent, densifier le centre ville. Or, cette densification implique inéluctablement la destruction du bâti ancien et donc du patrimoine historique. Ne pourrions-nous partir de l'existant pour bâtir du neuf, percer de larges voies nouvelles où les « 4 étages » ne prendraient pas la clarté du jour ? Il y a dans le centre ou comme ils le nomment « hyper-centre », des pâtés de maison très vastes dont le centre comporte des terrains inutilisés à cause de la Loi des 20m du POS. Hé bien, perçons des rues spacieuses !

Que ce centre ville ne soit plus un labyrinthe d'« andrones » (les testerins comprendront) mais un lieu où le soleil pénètre et où les automobiles, les bicyclettes et les piétons puissent cohabiter.

Ça, oui, ce serait « moderne ». Ça oui, ce serait faire « bouger » La Teste !

En d'autres lieux, on s'est aperçu qu'il fallait percer des rues, au 19^{ème} siècle. Nous sommes au 21^{ème}...faudra-t-il un siècle de plus pour que cela arrive chez nous ?

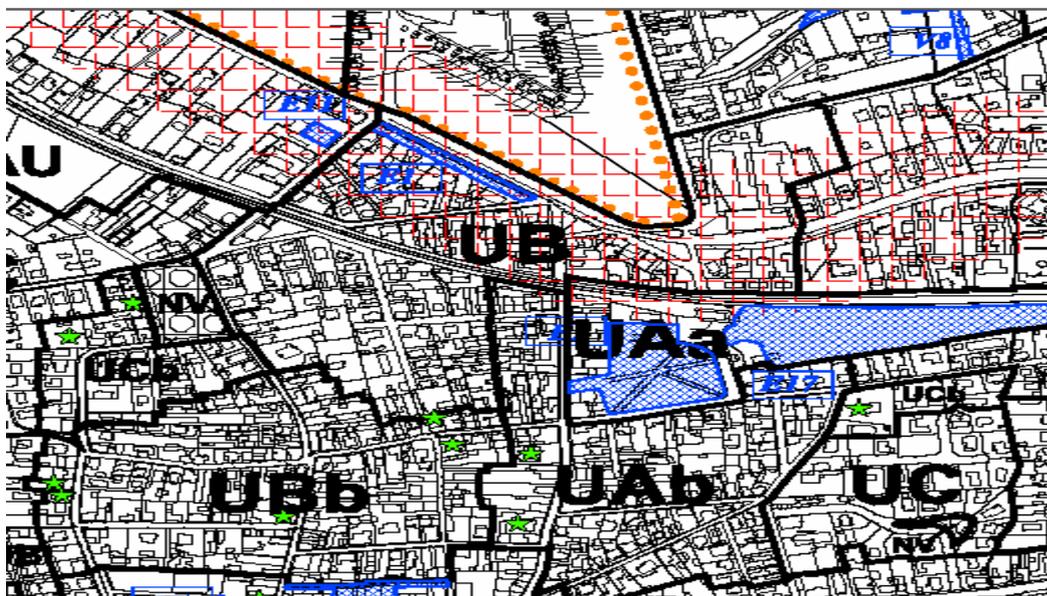
Ah! Bien sûr, cela demande du courage, de la constance dans l'effort et une vue à long terme. Ah! Bien sûr, il ne s'agirait plus de simplement livrer la ville aux promoteurs. Il faudrait remonter les manches !

1 PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ces orientations sont un préalable au projet de PLU.

2 PLU : UB ; UBb : COS : sans prescription particulière . Emprise au sol : 60% en continu et semi continu ; 40% en discontinu. Hauteurs des constructions : au faitage 9,60 (UB) & 8,50 (UBb) , 8,50 à l'égout, 6,50 au delà des 22 m.

3 PLU : UC ; UCb : COS : 0,40. Emprise au sol : 30%. Hauteurs des constructions : 8 m, 6,50 au delà des 22 m.

	Limites de zone
	Espaces boisés classés
	Espaces Verts Intérieurs Protégés
	Patrimoine bâti protégé au titre de l'art. L-123-17e du Code de l'Urbanisme
	Monuments historiques et périmètres de protection
	Emplacements Réservés pour alignement
	Emplacements Réservés
	Servitudes de mixité sociale
	Cheminements piétons et/ou cycles à conserver ou à créer
	Bandes de bruit
	Périmètre de risque technologique
	Périmètre du PPR
	Périmètre du PEB
	ZPENS
	Limites du DPM
	Toutes les zones U et AU sont soumises au DPU



Rappelons le communiqué envoyé par l'ASPIT à la presse locale paru en février 2011 :

« PAS DROIT A L'ERREUR !

Un projet d'œuvre (d'Art ?) majeur est en cours de réflexion. En effet, la municipalité de La Teste est en train de faire son choix. D'une importance capitale pour le centre historique de notre Cité, cet ensemble architectural sera situé entre deux édifices du XVII^e siècle : la Mairie et l'Eglise. Après la construction, sur ce même site, de l'immeuble rue du 14 juillet quasi unanimement rejeté par les testerins, les responsables n'ont pas le droit de se tromper !!

L'inventaire, commencé à l'initiative de l'ASPIT mais inachevé, ne permet pas d'établir une charte architecturale. Nous ne possédons donc, à ce jour, aucune idée directrice définie pour aboutir -ENFIN- à une harmonie dans le BATI. Les immeubles en cours et à venir promettent un ratage complet de notre ville faisant fi de son identité et de sa personnalité. Ce bâti risque de perpétuer la tendance « banlieue/ville nouvelle » de notre cité. C'est un mépris affiché de notre passé.

ASPIT tient à rappeler son engagement pour la conservation de l'école Gambetta. La pétition déposée le 16 avril 2010 et signée par un millier de personnes, exigeait la préservation de TOUTES les façades. ASPIT, avec le soutien d'une grande partie des testerins, maintient ses exigences. »



A ce jour, nous n'avons toujours pas d'éléments concrets à vous transmettre. Après entretien avec Monsieur le Maire, nous n'obtenons que : « trois projets sont à l'étude, le choix se fera en début d'été » et, toujours la même réponse : « seront conservés tout ou partie de la façade » !

L'INVENTAIREOU L'ESPOIR.....

Ce projet lancé par l'ASPIT en 2008 (et promesse électorale de Monsieur EROLES) débuté en 2009 a été abandonné en 2010. Il est, depuis, relancé régulièrement par l'ASPIT. Lors d'un entretien avec Monsieur DUCROS suivi d'un rendez-vous avec Monsieur le Maire, nous apprenons le prochain engagement d'une jeune femme diplômée en histoire de l'art afin d'achever le recensement du vieux bâti testerin. Nous devons encore insister pour faire admettre un inventaire complet, c'est-à-dire un recensement qui commence au XVII^e siècle, seul, le style balnéaire semblant

intéresser les décideurs.

Ainsi, serons-nous en droit d'espérer une charte architecturale. Charte qui n'autorisera pas les promoteurs à faire n'importe quoi.

Actuellement, nous en avons un triste exemple :

Essayez de vous «promener» rue Pierre DIGNAC sans angoisser.... !

Apothéose ou apocalypse ? !!



VIE DE L'ASSOCIATION 2



Alors nous y voilà ! numéro 2 de ce bulletin qui se veut le vôtre ! Et nous avons franchi la barre symbolique des 100 premiers adhérents : cette année de refonte du PLU a sans doute incité un plus grand nombre de personnes à s'associer à notre démarche, conscientes que c'est là un document qui va engager le devenir de notre

cité et de ses différents quartiers.

Le temps passe, notre engagement ne faiblit pas, les causes sont nombreuses et les actions qui en découlent aussi !

ASPIT a donc réuni ses adhérents lors d'une assemblée générale conviviale et amicale mais aussi constructive où nos projets communs ont été évoqués.

Plusieurs rencontres avec les élus (ou les techniciens de l'urbanisme) nous ont permis de porter votre parole auprès des décisionnaires de la commune.

Comme chaque année nous allons participer aux journées du patrimoine, en faisant découvrir la Teste en petit train. Une nouveauté cette année, un « voyage » supplémentaire le vendredi après midi à destination des enfants. Nous avons été présents aux réunions préparatoires .

En co-organisation avec les enseignants, les visites des scolaires ont connu un grand succès auprès des élèves du primaire, et il est en projet d'élargir la démarche auprès des collèges.

Cela avait été prévu lors de l'Assemblée générale : une première rencontre-débat autour de Jean de Grailly (animé par Denis Blanchard-Dignac) nous a réunis. Nous souhaitons continuer ce type d'animation qui nous permet d'échanger lors du dîner sur les thématiques qui nous sont chères. Toutes les suggestions sont les bienvenues !

Selon l'ouvrage de l'Abbé D. Petit : « Le Captalat de Buch pendant la Révolution Française » page 39 il est dit : « La Teste expédiait ses produits résineux dans la Saintonge et surtout en Bretagne (Redon notamment NDLR) . Quand elles rentraient les chaloupes étaient chargées de pierres de taille de Saint-Savinien, soit de moellons de Couéron, soit de tuffeaux de Nantes » . Elles vidaient leurs chargements dans l'ancien port d'échouage au niveau de la



pointe de l'Aiguillon actuel qui prit tout naturellement le nom de « calhau », les artisans trouvant ici des matériaux propices à faible coût. C'est ainsi que nous retrouverons à l'intérieur de quelques structures de maisons des XVII et XVIIIème siècle encore debout à La Teste, des traces de ces différents matériaux.

Auparavant les seuls matériaux locaux, en dehors du bois, qui pouvaient servir de base à la construction étaient issus du sous-sol de la plaine de Villemarie notamment, et consistaient en des couches d'aliôs ferrugineux résistant comme « la garluche » qui pouvait servir de blocs de construction et dont la tour du «Château» de La Teste était entièrement constituée ; seules les ouvertures étaient soulignées de pierres de taille et sans doute les mâchicoulis qui devaient coiffer le haut de la tour.

On sait que les vestiges de cette tour démantelée furent utilisés pour remblayer la route vers Bordeaux par laquelle la Duchesse du Berry devait passer avant de venir visiter La Teste en 1828. Ce type de matériau est encore visible en très grande quantité dans le soubassement de l'ancienne école Gambetta qui devrait être démolie prochainement. Certains vieux testerins auraient bien attribué ces matériaux aux vestiges de la tour du Château du Captal. Rien ne vient confirmer ce souhait évidemment. Ce n'était, peut-être, qu'une légende comme beaucoup d'autres dans ce pays.

Les murs de l'église montrent aussi des spécimens de ces pierres d'aliôs, mélangées à des pierres de différentes origines

sans qu'on soit sûr d'être en présence de pierres de lest comme pour les maisons du XVII et XVIIIème Siècle.

**Un peu d'histoire ...
avec Michel Jacques
Historien local**

Président d'honneur de l'Aspit.

Quelques maisons conservées, vestige du vieux bâti de La Teste, montrent encore l'appareillage de leurs murs réalisés à l'aide de ces matériaux étrangers à notre pays de sable.

Nous avons sollicité les régions de Saintonge afin de savoir si des documents locaux attestent de ce type de courant commercial que nous avons pu connaître entre le XVII et le milieu du XIX^e siècle, arrêt du commerce maritime à l'aide de bateaux à voiles et en bois.

Et c'est ainsi que la région de St Savinien sur Charente (17350) a bien voulu répondre à nos interrogations. « Pour l'expédition de pierres saintongeaises à destination de votre chaude région (sic) la réponse est « OUI ». Trois sites majeurs d'extraction : St Savinien, Crazanes et St Vaize. A St-Savinien l'exploitation avait lieu dans d'immenses carrières souterraines (80 ha) qui donnaient une pierre plutôt grossière. Avec une densité de deux tonnes au m³ cette pierre absorbe l'eau et devient gélive. Sa grande qualité s'apprécie en situation d'immersion, par exemple : socle de Fort Boyard. Plus près de nous, les soubassements de la cathédrale St André de Bordeaux sont en pierre de St Savinien qui convient bien au type de

sol de cette ville. L'extraction des pierres de Crazanes se fait à ciel ouvert, la pierre est plus blanche, plus compacte (la densité est de 2,2), et plus propice au parement et peut-être aussi aux encadrements d'ouverture. On sait qu'il y a bien eu échange commercial, par voie d'eau, que la pierre d'ici est partie dans votre région et même plus au sud. Hélas les archives sont toujours absentes pour permettre une recherche organisée.

Il manque un travail d'universitaire en prenant en compte la pauvreté des archives dont dispose la région ». Selon Bernard DUCASSE : « Cabotage de la résine entre Arcachon et la Bretagne au XVII et XVIIIème S » , 1996 : « Il semble que les résines venant de la forêt de La Teste de Buch étaient parfois envoyées vers Bordeaux par transports terrestres (attelages de bœufs) puis ensuite chargées sur des caboteurs dont une partie arrivait sur lest d'Arcachon, comme le montrent les registres de l'Amirauté. Ce qui suppose que le lest à bord de ces bateaux n'était pas tout déchargé au port du « Calhau » à l'Aiguillon, mais parfois sur les quais de Bordeaux où les pierres seront aussi entreposées et récupérées pour certaines constructions bordelaises par les maçons du cru.

Les caboteurs venant d'Arcachon à vide devaient être lestés pour assurer leur stabilité à la mer, avant de recevoir les cargaisons assemblées par les armateurs de Bordeaux. Lesquels assuraient des chargements rentables avec des marchandises locales. Et c'est ainsi que nous verrons apparaître des chargements de barriques de vin du Captalat.



Il existe un Plus Patrimonial lorsqu'une commune ancienne a la volonté de mettre en valeur son patrimoine culturel, bâti et environnemental.

Contrairement à l'opinion de certains au sein de l'actuel exécutif de La Teste de Buch, il n'est pas besoin de renier son passé pour assurer son avenir.

D'autant que notre situation de commune balnéaire, nos traditions sylvicoles et maritimes, notre bâti historique en toutes ses époques, le poumon vert de la Forêt Usagère propriété commune de droit privé, sont autant d'atouts pour bonifier un cadre de vie harmonieux, mais aussi pour attirer et fidéliser les estivants du tourisme.

On envisage même un tourisme intelligent lorsqu'une commune peut offrir autre chose qu'une série de nuitées dans des alignements de béton disparates

Le printemps revient, le soleil réchauffe l'atmosphère l'herbe devient verte, les fleurs éclosent : quel ravissement ! Mais que vois-je, dans ma bonne commune de La Teste-de-Buch : c'est pourtant le printemps, mais l'herbe est foncée « bitume », les fleurs sont en béton : point d'arbres, à leur place R+1,+2,+3,+infini... avec leurs parkings !

Construire pour répondre à la demande, densifier, mais dans quelle cohésion ? Chaque logement (appartement) doit avoir une place de parking (sinon deux, rue du Président Carnot). Alors, le plan de circulation, qu'il soit génial ou pragmatique, ne peut construire des voies de communication (routes) !

Embouteillages, asphyxie du centre, nous le constatons chaque jour. Bruit, pollution, énervement aussi. Ah, long cortège

LE PLUS PATRIMONIAL.

Denis Blanchard-Dignac

et déshumanisés.

Pour nous, résidents à l'année, citoyens de la Teste centre, Cazaux et Pyla, le cadre de vie esthétique, arboré et non agressif, est de ce point de vue une impérative nécessité.



QUEL JOLI PRINTEMPS!

Jean-pierre BESSAGUET

de ces véhicules pratiquement à l'arrêt, dans les pénétrantes ou les sortantes, qui essaient de se rendre, mais dans quel centre ?

Nos édiles, dans leur grand savoir, ont sans doute la solution, ils sont élus pour ça : j'ai la curieuse impression, que ce phénomène leur échappe ! il est plus facile d'obéir aux lois du marché, que d'imposer à celui-ci, un cahier des charges d'urbanisation cohérente (comme le fait notre voisine ARCACHON), chacun se reconnaîtra !

Notre printemps, dans notre bonne commune, est celui des travaux, pas celui du chant des oiseaux, les grues, nobles volatiles, sont en acier, et ne font rêver que

Il est donc temps de marquer une pause dans la frénésie immobilière, de ne plus opposer vainement passé et futur, afin de réfléchir ensemble aux moyens de ne pas atteindre l'irréversible dans la destruction de notre patrimoine.

Que l'exécutif lise attentivement les justes observations de chacune et chacun collationnées par le Commissaire enquêteur à l'occasion de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de tentative d'adoption.

Qu'il tienne compte des avis, remarques et recommandations des autorités administratives de tutelle.

Ainsi, il constatera qu'il est dangereux d'opposer un modernisme à un prétendu passéisme.

Sauf à considérer que Victor Hugo était un sot pour avoir affirmé que « ceux qui détruisent leur passé, détruisent aussi leurs âmes. »

les promoteurs dont je me refuse à citer le nom ! mais ils sont bien connus.

Cette ville, que je connais depuis plus de quarante ans, se développe mais m'échappe dans son incohérence, dans son développement anarchique. Où est l'identité de celle-ci ? Quid du patrimoine ?



Appel aux adhérents qui sont invités à envoyer leur billet d'humeur soit version papier au 6ter rue de la Marne, soit par mail : aspit@hotmail.fr

RECOURS DES TIERS

Quand un terrain bâti ou non, riverain de sa propriété est vendu, un affichage constaté par huissier est déposé 2 mois avant la signature définitive. On peut donc aller au service urbanisme et contester le permis de construire. Ceci à la condition expresse d'être riverains et vaut pour une maison individuelle ou un immeuble. **FAITES PASSER L'INFORMATION**

ASPIT

6 ter rue de la Marne 33260 La Teste de Buch - ☎ 05-56-66-36-57 ou 05-56-54-44-94 ✉ aspit@hotmail.fr

Conseil d'administration

Bureau : Présidente : Nicole Légglise—Vice-Présidente : Christine Castaing—Secrétaire : Chantal Sigrist—Trésorière : Chantal Daisson

Membres : Jean-Pierre Bessaguet—Denis Blanchard-Dignac—Geneviève Di Scala—Françoise Doux—Francis Pédemay